

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la
Gestion de la Dette

RAPPORT N°2

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 JUIN 2026

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2025 transmis par le comptable public, dans les termes du document joint au présent rapport ;

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2025, dans les termes du document joint au présent rapport, dont le contenu est conforme au compte de gestion.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION.....	2
II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL.....	2
III - DETERMINATION DU RESULTAT.....	4
IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	5
1. Equilibre général du compte administratif.....	6
2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes.....	8
A. Section de fonctionnement.....	8
<i>a. Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>8</i>
<i>b. Les recettes de fonctionnement.....</i>	<i>9</i>
B. Section d'investissement.....	11
<i>a. Les dépenses d'investissement.....</i>	<i>11</i>
<i>b. Les recettes d'investissement.....</i>	<i>12</i>
C. Le rôle central de l'épargne brute.....	13
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE.....	14

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (en mouvements budgétaires)

Le compte de gestion présenté par Monsieur le Payeur départemental est en tous points conforme au compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

	RESULTATS REPORTES 2024		Part affectée à l'investissement 2025	EXERCICE 2025		SOLDE		
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement		-26 161 853,98		399 359 872,45	406 383 854,27	-7 023 981,82	17 016,37	-33 168 819,43
Fonctionnement	64 688 407,98		-17 538 146,02	1 962 646 119,48	1 856 741 636,55	105 904 482,93	-43 706 585,78	144 424 451,15
Totaux	64 688 407,98	-26 161 853,98		2 362 005 991,93	2 263 125 490,82	98 880 501,11	-43 689 569,41	111 255 631,72

II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (en mouvements budgétaires)

	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Section d'investissement	Dépenses mandatées en 2025 (hors CLTR)*	401 250 516,27	Titres de recettes émis en 2025 (hors CLTR)*	411 764 680,47
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2025	26 161 853,98	Affectation décidée en juin 2025	-17 538 146,02
	Transfert et intégration de résultats	-17 016,37		
	Total	427 395 353,88	Total	394 226 534,45
	soit un déficit d'investissement (1) de :	33 168 819,43		
Section de Fonctionnement	Dépenses mandatées en 2025	1 855 548 281,82	Titres de recettes émis en 2025	1 962 646 119,48
	Participations aux budgets annexes	1 193 354,73	Excédent capitalisé jusqu'en 2025	38 519 968,22
	Total	1 856 741 636,55	Total	2 001 166 087,70
	soit un excédent de fonctionnement (2) de :	144 424 451,15		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	111 255 631,72		

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 5 133 338,00 €.

Après le vote du Budget Supplémentaire, le budget de l'exercice 2025 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	289 905 463,76 €
- section de fonctionnement	1 815 220 695,96 €
Total	2 105 126 159,72 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2025 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	261 519 962,14 €
- section de fonctionnement	1 765 842 094,00 €
Total	2 027 362 056,14 €

Le budget 2025 a été réalisé à 96,31 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	90,25 %
- section de fonctionnement	97,28 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalizations	
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	115 136 345,14	103 553 912,12	89,94%
Fonction 1	Sécurité	1 508 000,00	1 458 948,94	96,75%
Fonction 2	Enseignement	52 816 799,96	44 375 337,85	84,02%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	11 449 821,89	10 972 210,90	95,83%
Fonction 4	Santé et action sociale	9 939 753,56	8 033 530,72	80,82%
Fonction 5	Aménagement des territoires et habitat	18 314 999,90	17 950 357,80	98,01%
Fonction 6	Action économique	2 357 093,60	1 267 579,87	53,78%
Fonction 7	Environnement	3 625 750,24	3 202 605,46	88,33%
Fonction 8	Transports	74 614 359,17	70 705 478,48	94,76%
	TOTAL	289 762 923,46	261 519 962,14	90,25%

* Le terme générique de déficit correspond au solde d'exécution de la section d'investissement reporté, ligne budgétaire ne donnant lieu qu'à une prévision sans exécution.

Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalizations	
Fonction 0	Services généraux	177 730 969,98	147 354 003,45	82,91%
Fonction 1	Sécurité	90 621 450,00	90 607 000,00	99,98%
Fonction 2	Enseignement	105 971 783,00	101 102 896,99	95,41%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	16 662 924,00	15 205 600,00	91,25%
Fonction 4	Santé et action sociale	1 349 707 365,01	1 340 124 621,00	99,29%
Fonction 5	Aménagement des territoires et habitat	5 544 315,60	5 525 863 ,67	99,67%
Fonction 6	Action économique	5 441 843,00	4 700 758,79	86,38%
Fonction 7	Environnement	7 065 335,09	6 992 591,01	98,97%
Fonction 8	Transports	56 452 210,28	54 228 759,09	96,06%
	TOTAL	1 815 198 195,96	1 765 842 094,00	97,28%

III - DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **144 424 451,15 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **33 168 819.43 €**

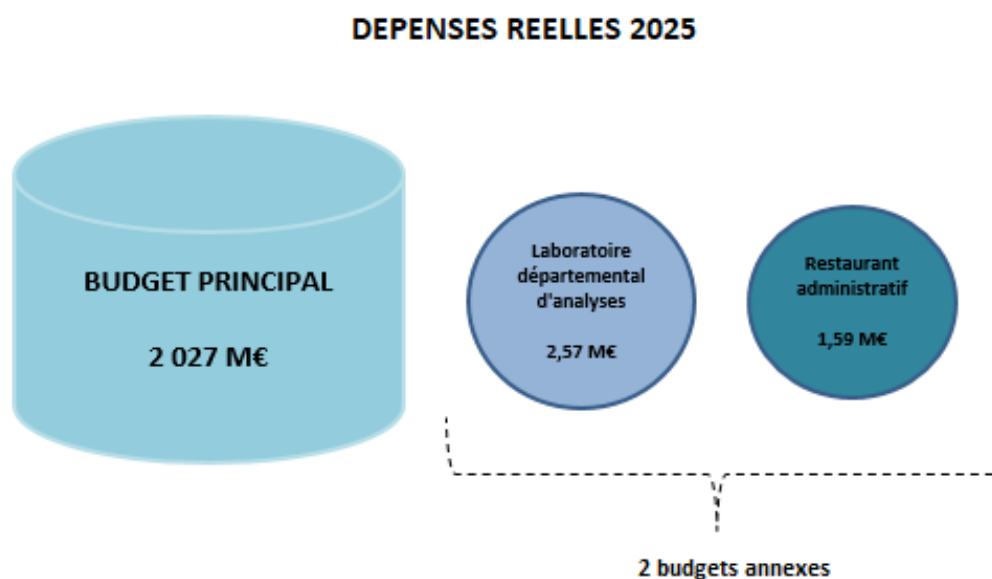
En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2025 s'établit à **111 255 631,72 €**.

En l'absence de restes à réaliser en section d'investissement, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 s'élève à **111 255 631,72 €**.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2025, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **111 255 631,72 €**.

IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (mouvements réels)

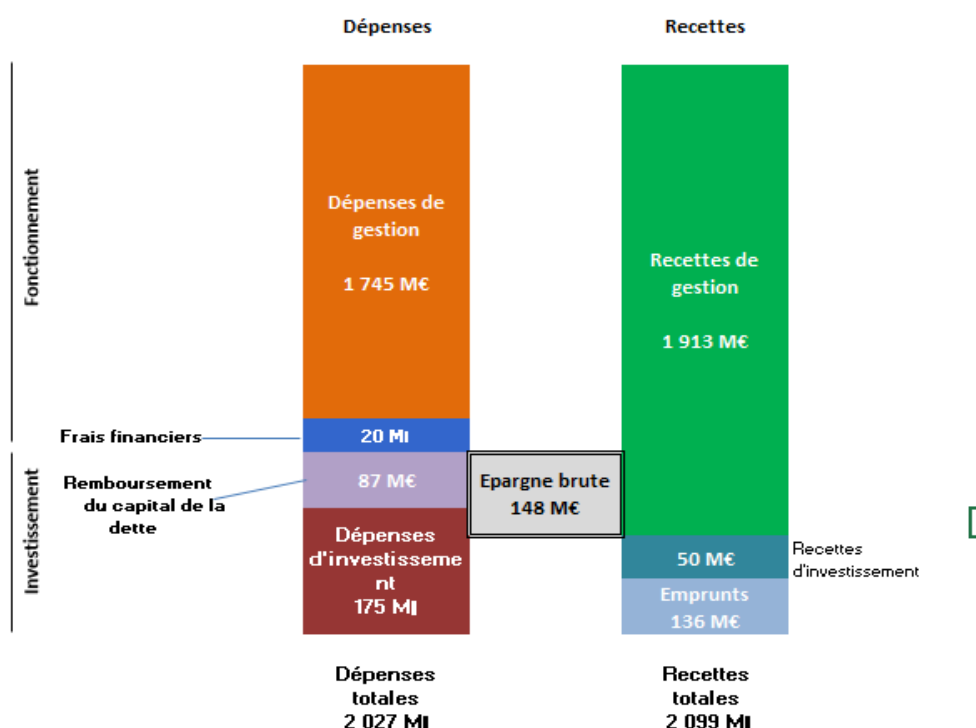
La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de deux budgets annexes. Le schéma suivant illustre le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets de la collectivité.



La présente partie est consacrée à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 5,13 M€ pour l'exercice 2025.

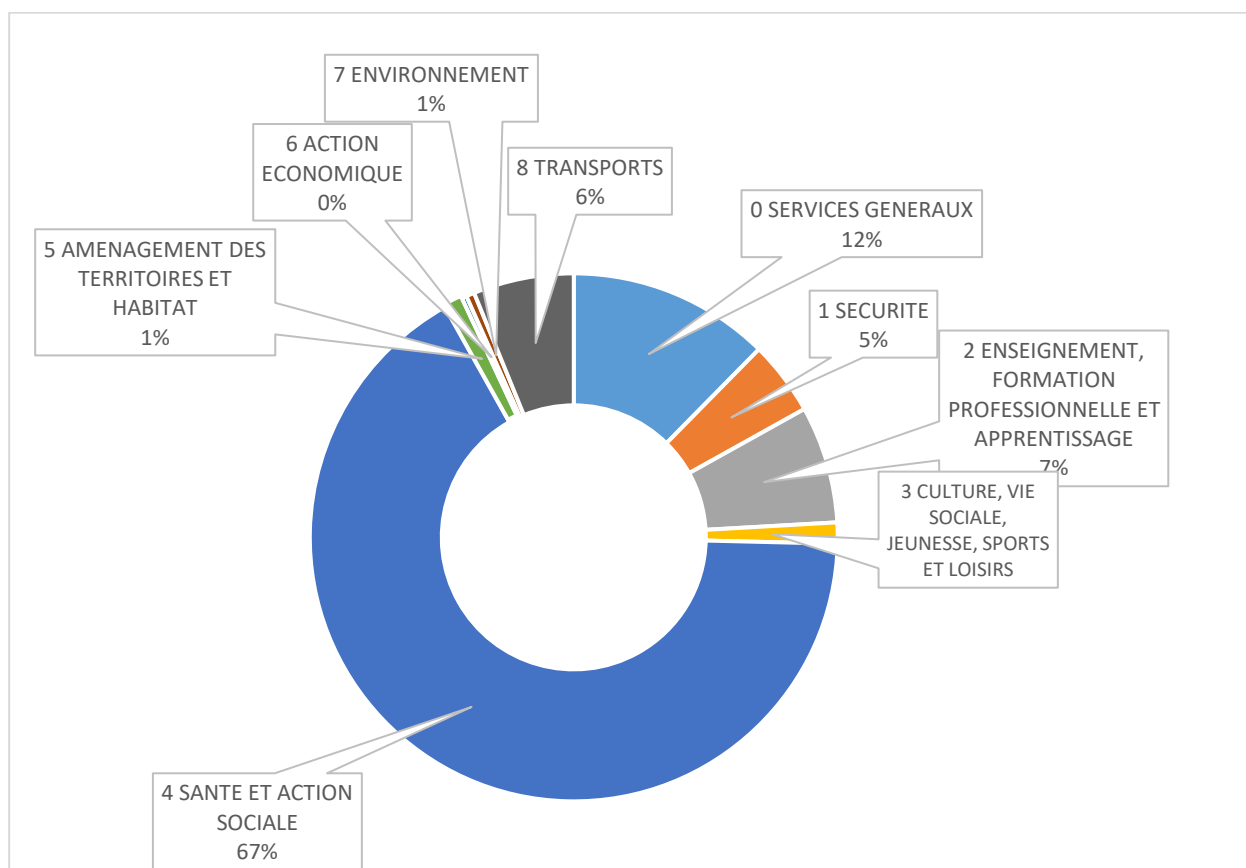
1. Equilibre général du compte administratif 2025



Les dépenses totales de l'exercice 2025 ressortent à 2 027 M€, en diminution de 11 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation en volume des dépenses se concentre sur la section de fonctionnement (+ 5 M€). La section d'investissement accusant un repli de 16 M€.

Dépenses	CA 2024 (en M€)	CA 2025 (en M€)	Variation (en M€)
Fonctionnement	1760	1765	5
Investissement	278	262	-16
TOTAL	2038	2027	-11

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.57 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'exercice 2025 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonction 4 Santé et action sociale) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre cette représentation. Les politiques sociales représentent en 2025 67 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales. En 2025, 1,34 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques continue de se renforcer en faveur de la protection de l'enfance et sur le champ du handicap.

En 2025, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 765 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 1 913 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 148 M€, en augmentation de 135 % par rapport à 2024 (63 M€). Après déduction des 87 M€ de remboursement du capital de la dette, l'épargne nette s'affiche à hauteur de + 61 M€.

Le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 136 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 39 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Le fonds de roulement fortement mis à contribution en 2023 et 2024 se reconstitue à hauteur de 72,7 M€ ; il s'établit à 111,2 M€ au terme de l'exercice 2025.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section de fonctionnement

a. *Les dépenses de fonctionnement*

A l'issue d'une démarche d'efforts menés en 2025 (après les effets ciseaux constatés en 2023 et 2024), dans un contexte où il s'est agi de « réduire sans supprimer », le montant des dépenses de fonctionnement du budget principal est quasiment stable fin 2025 à 1 765 M€ (soit + 0,3 %) par rapport à l'exercice précédent, comme l'indique le tableau suivant ventilé par fonction :

FONCTION	CA 2024 (en M€)	CA 2025 (en M€)	Variation
0 SERVICES GENERAUX	142	147	5
1 SECURITE	88	91	3
2 ENSEIGNEMENT	110	101	-9
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21	15	-6
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1318	1340	22
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	10	5	-5
6 ACTION ECONOMIQUE	5	5	0
7 ENVIRONNEMENT	8	7	-1
8 TRANSPORT	58	54	-4
TOTAL	1760	1765	5

En ce qui concerne la fonction 4 Santé et action sociale, les dépenses augmentent de 22 M€. Il convient de retenir particulièrement les points suivants :

- Les allocations individuelles de solidarité (AIS) enregistrent une quasi-stagnation (+ 2 M€).

Tandis que la charge des allocations de RSA a modérément progressé (+ 2 M€ par rapport à 2024) dans un contexte favorable de retour à l'emploi, les variations affectant la PCH et l'APA s'équilibrent : - 8 M€ pour l'APA (compte tenu notamment de l'expérimentation de la fusion des sections à compter du deuxième semestre 2025, renvoyant sur l'ARS le coût de l'APA établissement) et + 8 M€ pour la PCH.

AIS	CA 2024 (en M€)	CA 2025 (en M€)	Variation en M€	Variation en %
APA	246	238	-8	-3,25%
PCH	70	78	8	11,43%
RSA	317	319	2	0,63%
TOTAL	633	635	2	0,32%

- La protection de l'enfance enregistre une progression de 6 M

Hors bloc social, sont à retenir :

- En fonction 0 Services généraux, une hausse de 5 M€ essentiellement associée à l'augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL, prévue sur la période 2025-2028 ;

- En fonction 1 Sécurité, l'augmentation correspond à la revalorisation de la participation départementale au fonctionnement du SDIS, qui s'est établie à 90,5 M€ en 2025 ;
- En fonction 2 Enseignement : la baisse de 9 M€ correspond à la baisse de la dotation globale de fonctionnement allouée aux collèges (publics = -4,3M€, privés = -1,9M€) d'une part ; ainsi qu'à la minoration de l'entretien des collèges et des contrats de prestations de services pour 2,4 M€ ;
- En fonction 3 Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sport et Loisirs : la baisse de 6 M€ marque l'effort porté sur la politique publique essentiellement dans les domaines des activités artistiques, du sport et des activités jeunesse ;
- En fonction 5 Aménagement des Territoires et Habitat : l'écart (soit - 5 M€) concerne essentiellement l'ajustement de la participation au fonctionnement de Pas de Calais Habitat;
- En fonction 8 Transports : la baisse (- 4 M€) a concerné les travaux sur voirie pour environ -1 M€, les crédits généraux alloués à cette fonction (- 1,3M€) ainsi qu'une diminution des frais de transports des élèves en situation de handicap (-1,4 M€) ;

b. Les recettes de fonctionnement

En 2025, le Département a perçu 1 913 M€ de recettes de fonctionnement, en augmentation de 90 M€ (+ 4,9 %) par rapport à 2024.

Il convient de préciser que les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 intègrent en partie la reprise, à hauteur de 43,7 M€, du solde des droits de mutation affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

- La fiscalité directe

Depuis la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) constitue l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements.

Son produit, qui provient majoritairement des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques, est en progression en 2025 à 6,95 M€ (+ 9 %).

- La fiscalité indirecte

Depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. Le produit perçu par le Département en 2025 s'est établi à 340,37 M€ (+ 0,5 %).

Toujours depuis 2021, les départements perçoivent une fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département a perçu à ce titre un montant de 12,22 M€.

La suppression de la CVAE en 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA nationale, qui a représenté pour le Département un produit de 69,90 M€ en 2025.

L'évolution des autres recettes de fiscalité indirecte a été très contrastée.

D'une part, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue (214,80 M€ en 2022), l'effondrement des transactions a provoqué une chute brutale du produit en 2023 et 2024 (pour mémoire : 146 M€). En 2025, le marché immobilier a retrouvé un certain dynamisme permettant une hausse du montant encaissé à 190,1 M€ (+ 30% par rapport à l'exercice précédent). A noter également que l'assemblée départementale avait délibéré le 24 mars 2025 en faveur du relèvement du taux (de 4,5 à 5 %), pour les actes passés à compter du 1^{er} mai 2025.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a continué d'afficher (en lecture directe) un rendement soutenu ; elle a atteint 307 M€ en 2025, en progression de 17 M€ (+ 6,6 %) par rapport à 2024. Il convient toutefois de préciser que ce montant doit être techniquement corrigé, réduit du montant de la rétro-compensation corrélative au mécanisme de fusion des sections évoqué supra, dans le domaine de l'APA établissement. (Soit -10.2M€)

Outre la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), figée, qui est censée compenser le financement des allocations de RMI (devenu RSA) et représente 198 M€, une évolution atone a été constatée pour l'accise sur l'électricité (ex TDCFE) qui s'est élevée à 15,6 M€.

Une nouvelle baisse du montant de la taxe d'aménagement a été constatée pour atteindre 3,1 M€, dans un contexte débattu au niveau national, de changement réglementaire de constitution et de perception des droits par les services de l'Etat.

- Les dotations et participations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par le Département en 2025 s'établit à 261,9 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2024 ; effet de l'écèlement subi sur sa dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements.

Par ailleurs, les versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à l'issue du mécanisme de fusion des concours porté par la loi n°2025-199 du 28 février 2025 enregistrent en 2025 une progression globale de 19,9 M€ (+ 12 %) pour atteindre 181,1 M€.

- Les compensations et les attributions de péréquation

Attribués en compensation de la suppression de la taxe professionnelle intervenue en 2010, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) baissent pour atteindre 88,5 M€.

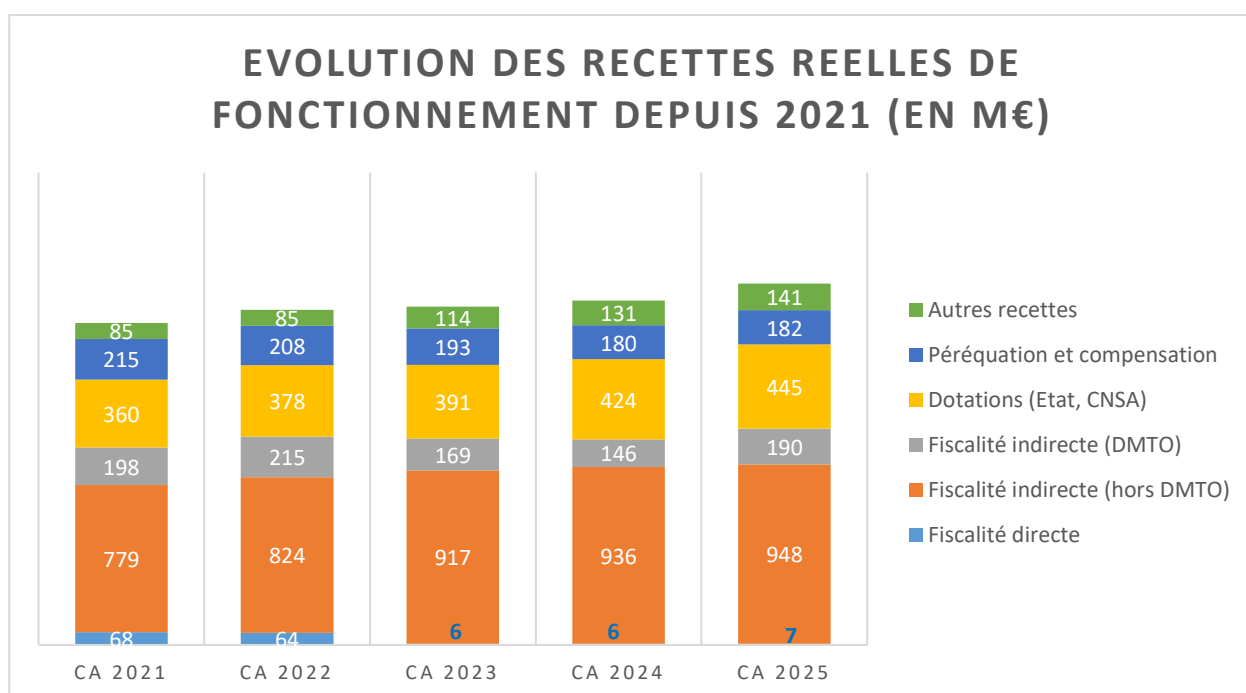
Au titre du fonds national de péréquation des DMTO, le Département a perçu en 2025 une attribution brute de 48,7 M€ (ramenée en net à 38,5 M€), en baisse de 7 M€ par rapport à 2024.

Le produit encaissé au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 31,4 M€ en 2025, stable par rapport à 2024. Quant à la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, elle s'établit à 9,2 M€, identique à l'exercice précédent.

Enfin, le Département a perçu l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ due annuellement par la Région depuis 2018, à la suite du transfert de la compétence transports intervenu en 2017.

- Les autres recettes

Les autres recettes, d'un montant global de 141 M€, progressent de 10 M€ en 2025,



Le graphique ci-dessus, qui détaille la typologie des recettes, confirme la part majoritaire de la fiscalité indirecte, qui représente aujourd'hui plus de 1,1 Md€, et dont les postes les plus importants sont la TVA (422 M€ en 2025), la TSCA (307 M€), la TICPE (198 M€) et les DMTO (190 M€).

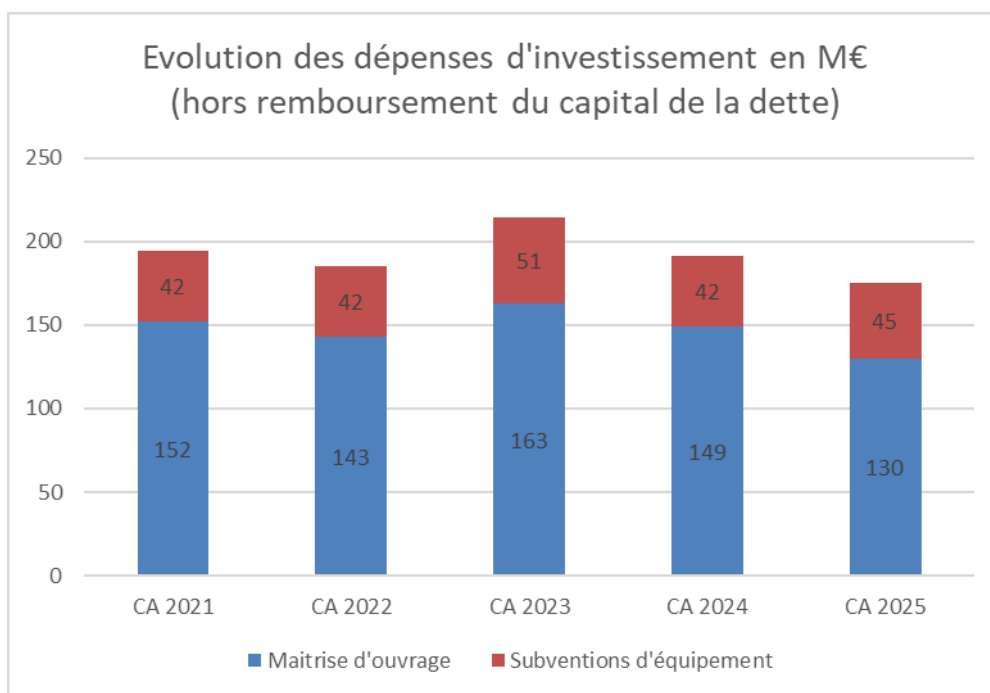
Le Département dispose de marges de manœuvre de plus en plus limitées sur ses recettes de fonctionnement, d'autant plus que l'évolution de ces dernières dépendra étroitement du contexte économique national, sans aucun lien avec le territoire.

B. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2024 (en M€)	CA 2025 (en M€)	Variation (en M€)
Investissement en maîtrise d'ouvrage	149	130	-19
Subventions d'équipement	42	45	3
Remboursement du capital de la dette	87	87	0
TOTAL	278	262	-16

Le niveau de réalisation en 2025, marqué par la mise en œuvre de lettres plafonds fixant des cibles d'exécution a atteint 175 M€ hors dette, en repli par rapport à 2024 ; se composant d'opérations en maîtrise d'ouvrage (à hauteur de 130 M€) et d'attribution de subventions d'équipement (45 M€).



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction est la suivante :

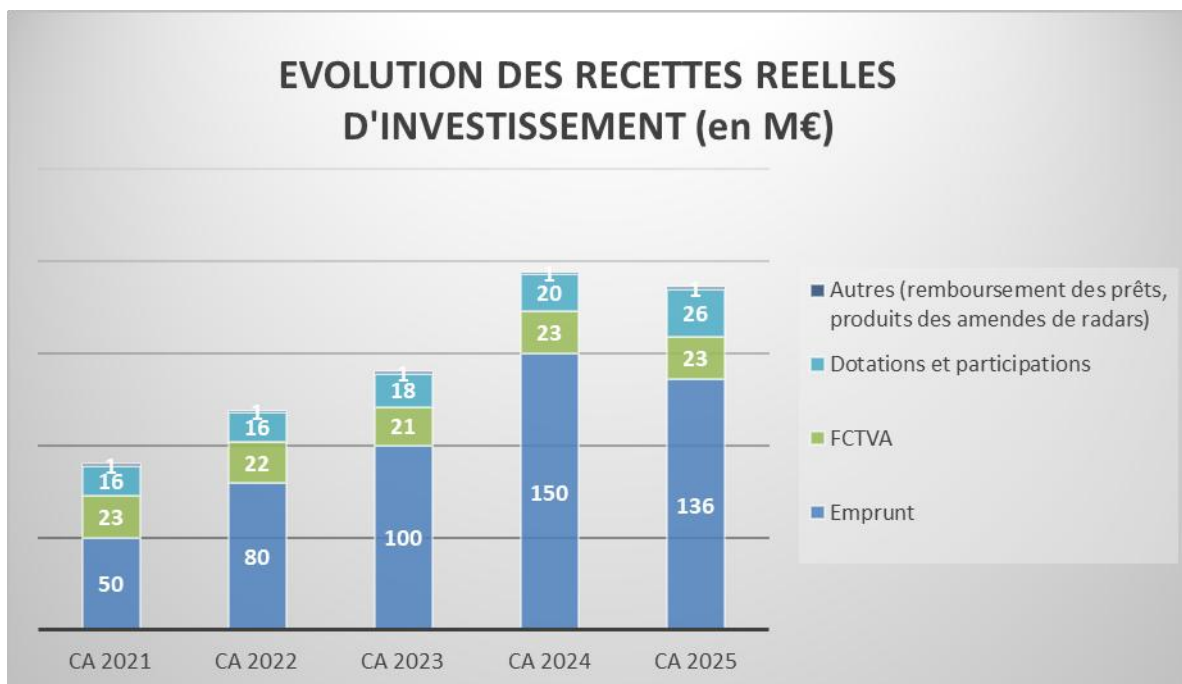
FONCTION	CA 2024 (en M€)	CA 2025 (en M€)	variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	32	17	-15
1 SECURITE	2	2	-1
2 ENSEIGNEMENT	42	44	2
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	8	11	3
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	13	8	-5
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14	18	4
6 ACTION ECONOMIQUE	2	1	-1
7 ENVIRONNEMENT	4	3	-1
8 TRANSPORT	74	71	-3
TOTAL	191	175	-17

Les principales évolutions sont les suivantes :

- En fonction 0 Services généraux, la diminution des dépenses de - 15 M€ marque une diminution des travaux sur les bâtiments départementaux.
- En fonction 4 Santé et action sociale, la diminution des dépenses de - 5 M€ affecte les subventions d'équipement octroyées aux établissements sociaux et médico-sociaux dont les projets ont été ralentis.
- En fonction 5 Aménagement des territoires et habitat, l'augmentation des dépenses de + 4 M€ concerne pour l'essentiel les subventions d'équipement octroyées aux communes et le fonds d'innovation territorial.

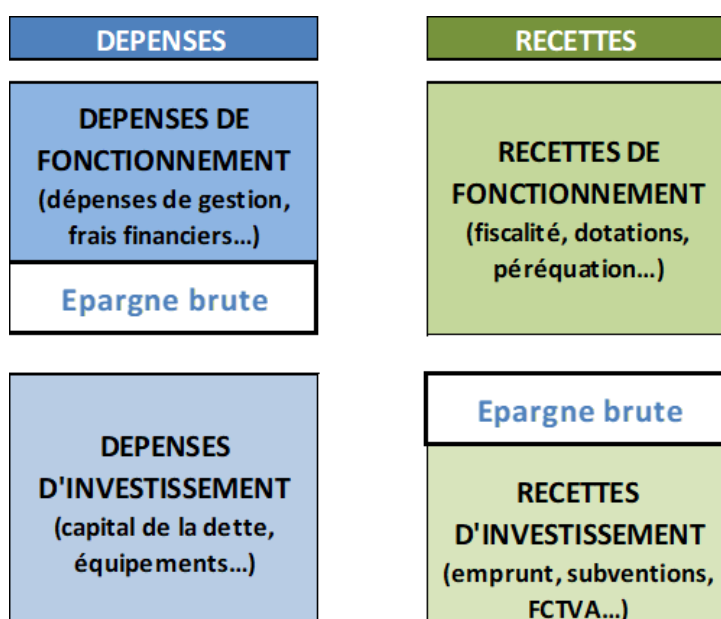
b. Les recettes d'investissement

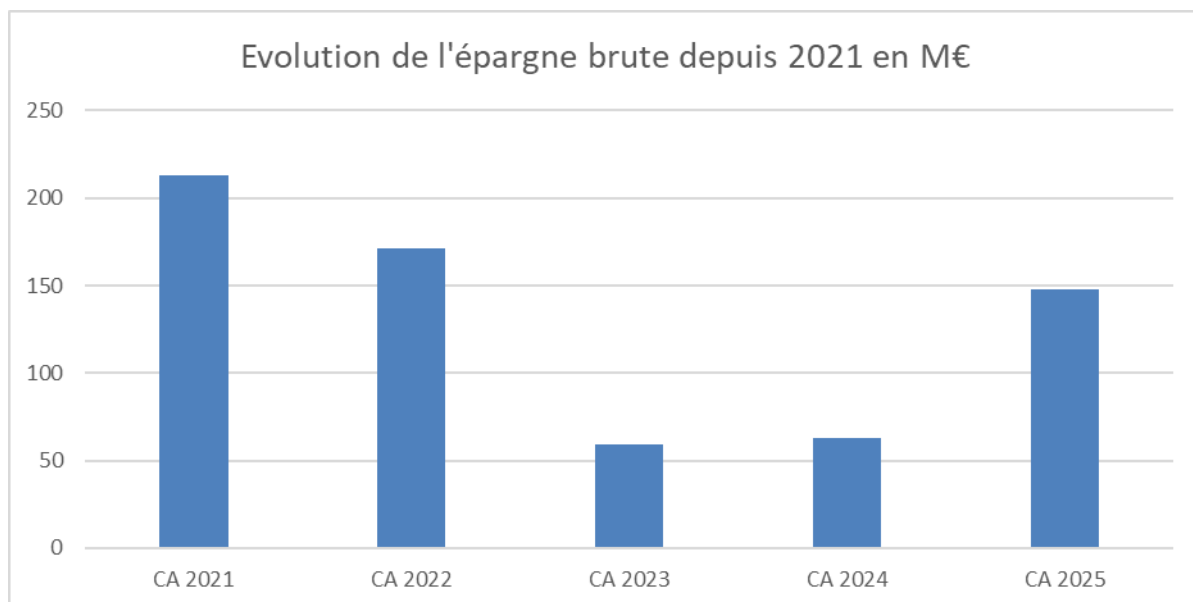
Les recettes d'investissement sont en lecture directe moindres en 2025 pour atteindre 186 M€, essentiellement sous l'effet d'un recours à l'emprunt moins important : le Département a en effet mobilisé des financements bancaires à hauteur de 136 M€ en 2025, contre 150 M€ en 2024. Toutefois, près de 10 M€ ont été perçus dans le cadre de dispositifs nationaux ou européens (FSUE), activés après les inondations de 2023 et 2024.



C. Le rôle central de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2025, le Département a dégagé une épargne brute de 148 M€.





En 2025, l'autofinancement ressort donc à 148 M€, en augmentation de 85 M€ par rapport à 2024 (soit + 134%). Le taux d'épargne brute représente ainsi 7,7 % du total des recettes de fonctionnement. Quant à l'épargne nette, elle est positive et s'établit à + 61 M€.

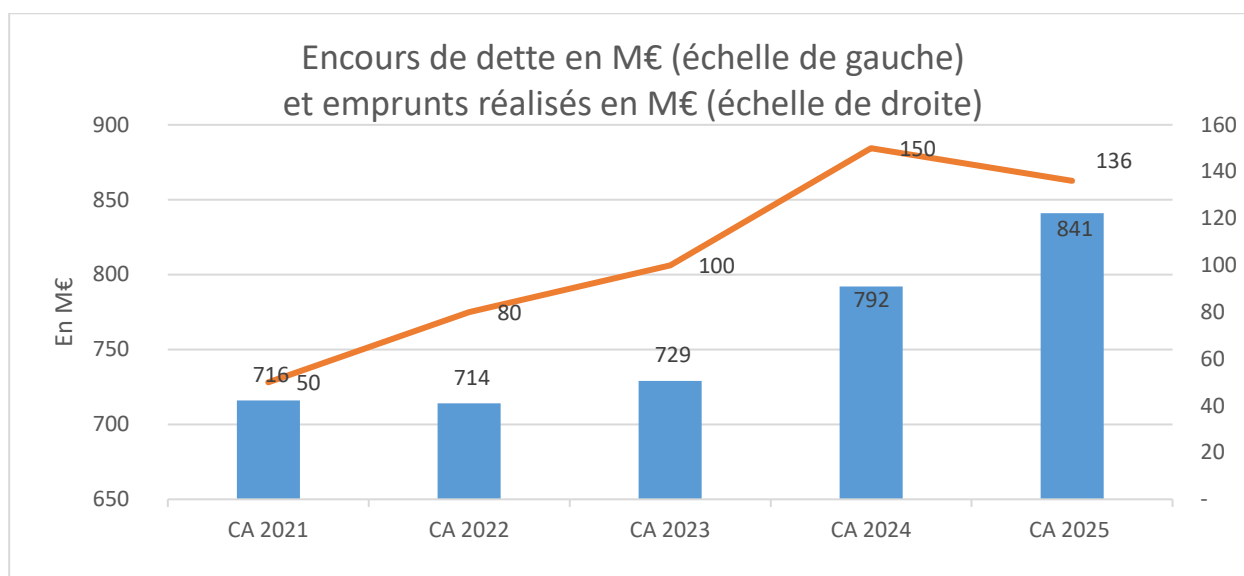
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

A noter que 2025 marque l'extinction des emprunts revolving jusque-là détenus.

Le financement du programme d'investissement de l'exercice 2025 a conduit à la souscription de 136 M€ d'emprunts nouveaux, selon la répartition suivante : 60 M€ auprès de La Banque Postale ; 40 M€ auprès de la Caisse d'Epargne, et 36 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement, premier appel de fonds dans le cadre d'un emprunt dédié à la mise en œuvre du plan « collèges » porté par la collectivité.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 49 M€ et ressort à 841 M€.

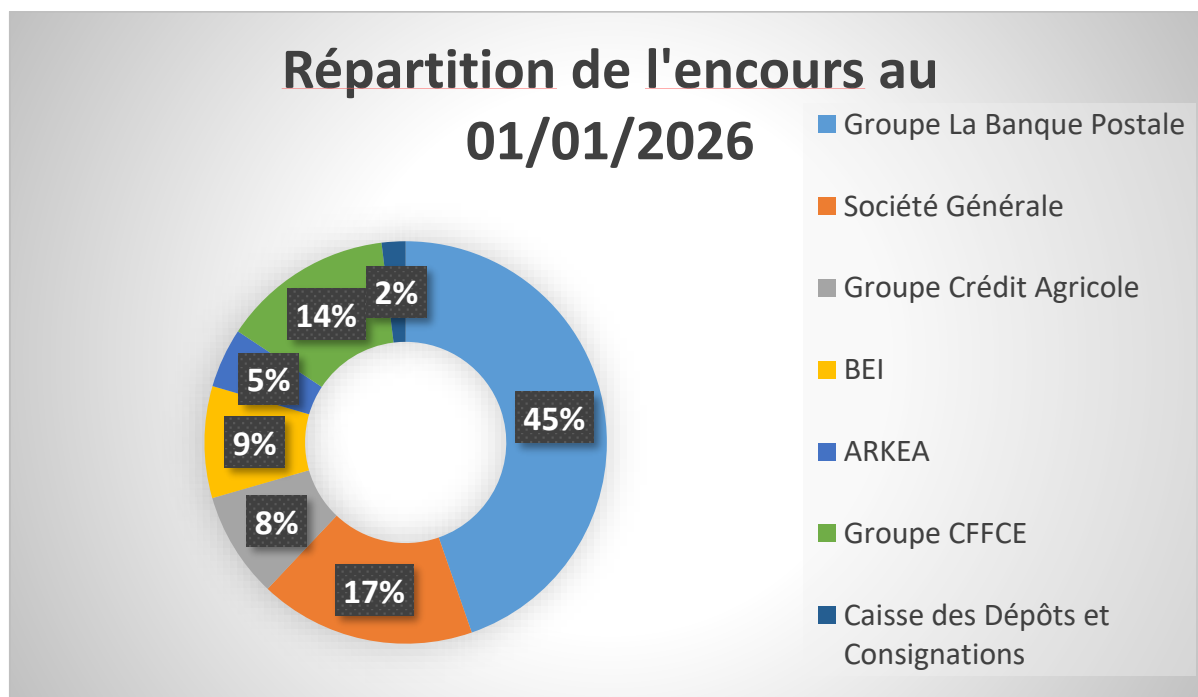


Par ailleurs, les deux lignes de trésorerie ouvertes en 2024 ont été renouvelées en 2025, pour une durée d'un an ; l'une de 80 M€ avec la Banque Postale, l'autre de 20 M€ avec Arkéa Banque.

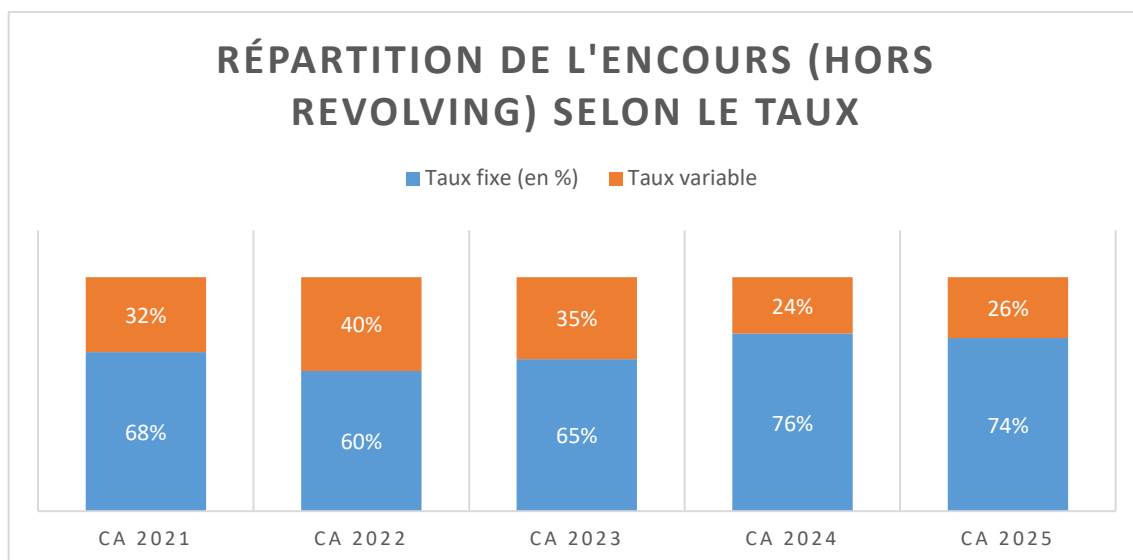
La ligne de la Banque Postale a été mobilisée à 6 reprises pour un coût financier de 352 000 € tandis que les tirages sur la ligne Arkéa ont représenté un coût de 166 000 € ; soit un total de 518 000 €

La répartition de l'encours

Sept acteurs principaux constituent les partenaires traditionnels du Département, selon la répartition suivante :



Au terme de l'exercice 2025, les emprunts à taux fixe représentent 74 % de l'encours de la dette départementale. Cette dernière présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 10 mois à fin 2025.



Les frais financiers

Les taux d'intérêt bancaires sont en forte hausse depuis mars 2022. Le Département a consacré l'an dernier une somme de 18,6 M€ aux charges financières. Ces frais sont composés essentiellement des intérêts de la dette, avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette) de 2,21 % à fin 2025.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Frais financiers	8 489 853,29 €	8 691 172,34 €	15 548 171,00	19 047 004,03	18 548 308,68
Coût moyen	1,19%	1,22%	2,13%	2,40%	2,21%

Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas excessive au regard de ses ressources propres. A fin 2025, ce ratio s'établit à 43,96 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2025, ce ratio est de 5,52 %. Il est à interpréter avec prudence en comparatif, car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade le ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio traduit le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement

de la totalité du stock de dette. Plus il est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2025, ce ratio ressort à 6 ans.

